

# **Commémoration du 63<sup>e</sup> anniversaire de la journée nationale de l'émigration**

En mémoire des manifestations du 17 octobre 1961, les membres, cadres et employés de la Cour Constitutionnelle ont observé une minute de silence pour rendre hommage à l'âme des victimes des manifestations, jeudi 17 octobre 2024, à onze heures. (11h00) devant l'entrée principale de la Cour constitutionnelle.